

BULLETIN D'INFORMATION AUX IRRIGANTS

Situation au 12 juin 2020

1 PARTIE LOIRE ATLANTIQUE, Loire

Eau de Loire : Nous sommes en **VIGILANCE** suivant arrêté préfectoral du 11 juin 2020

= Aucune restriction

2- PARTIE MARAIS BRETON, réalimenté en eau de Loire (côtier Breton à partir du Falleron)

En Loire Atlantique : VIGILANCE donc aucune restriction

En Vendée : pour la partie réalimentée en eau de Loire VIGILANCE donc aucune restriction

Par contre pour la Vendée non réalimentée en eau de Loire CRISE INTERDICTION D'IRRIGATION

3 – PARTIE NAPPE/ BORDURE DE NAPPE MACHECOUL

VIGILANCE, pour le moment aucune interdiction

Pour information :

Le mode VIGILANCE n'interdit pas d'irriguer mais cela implique que les cours d'eau et les nappes sont en observation de niveaux d'eau ou de débits.

Les pluies importantes de ces dernières 24h soulagent la vigilance.

Hervé de Villepin
Directeur du SAH

Daniel Thabard
Président Association d'Irrigation Sud Loire

